

Domaine Santé

Filière Nutrition et diététique

FORMATION PRATIQUE (FP1)

1. Caractéristiques du module

Code : S.DI :SO.1091.F.12

Degré d'études : Bachelor Master

Année académique : 2020-2021

Année d'études : 1^{ère} 2^{ème} 3^{ème}

Crédits ECTS : 8

Type : Module obligatoire Module optionnel obligatoire Module optionnel
 Module obligatoire dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32 al. 1 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 02.06.2020

Catégorie : Module principal Core course Module lié au module principal Related course Module facultatif ou complémentaire Minor course

Niveau : Module de base Module d'approfondissement Module avancé

Organisation temporelle : Module sur 1 semestre Semestre d'automne
 Module sur 2 semestres Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement : Français Allemand Anglais

Temps de cours : Temps de travail personnel encadré : Temps de travail personnel individuel :

2. Prérequis

Avoir validé le/les modules Avoir suivi les modules du 1^{er} semestre Pas de prérequis Autres :

3. Compétences visées/ objectifs généraux d'apprentissage

Rôles majeurs exercés (Référence : Frank, J.R. (2005). *Le Cadre des compétences des médecins CanMEDS. L'excellence des normes, des médecins et des soins*. Ottawa : Le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada)

Rôle d'expert – Ab Rôle de manager – Db Rôle d'apprenant et de formateur – Fb
 Rôle de communicateur – Bb Rôle de promoteur de la santé – Eb Rôle de professionnel – Gb
 Rôle de collaborateur – Cb

Compétences principales visées (KFH, compétences finales pour les professions de la santé HES, 2009)

- a2 : Mener son activité professionnelle dans le respect des bases légales, tout en évaluant l'efficacité et l'économicité ainsi que la qualité et l'adéquation des prestations fournies ou initiées.
- b1 : Mobiliser les connaissances scientifiques nécessaires pour prendre des mesures préventives, diagnostiques, thérapeutiques, palliatives et de réhabilitation.
- b2 : Utiliser les méthodes de la recherche scientifique dans le domaine de la santé et mobiliser une pratique orientée vers l'Evidence Based Practice.
- b3 : Connaître les déterminants qui maintiennent et favorisent la santé individuelle et de la population et initier des mesures qui contribuent à l'amélioration de la qualité de vie.
- b4 : Maîtriser le raisonnement clinique et élaborer des mesures qui s'insèrent de manière systémique dans la prise en charge et l'accompagnement de la personne.
- c1 : Assumer la responsabilité de ses actes et reconnaître et respecter ses propres limites.
- c2 : Démontrer un engagement envers les individus, la société et l'environnement par une pratique respectueuse de l'éthique et respecter le droit à l'autodétermination des personnes.
- d1 : Chercher activement la collaboration interprofessionnelle et la coopération avec les autres acteurs du système de soins.
- d2 : Conduire une relation professionnelle appropriée envers les personnes et leur entourage et de les conseiller de manière appropriée.
- d3 : Présenter et documenter ses actes de manière pertinente de manière à être compris par les autres et connaître les instruments eHealth pour la gestion des patients et des soins.

Compétences spécifiques :

Les compétences spécifiques, habiletés et indicateurs sont discutées et sélectionnées lors de l'établissement du contrat pédagogique tripartite entre le-la praticien-ne formateur-trice (ou le-la référent-e), l'étudiant-e et le-la formateur-trice du site en début de période de formation pratique.

Objectifs généraux du module

Les compétences sont déclinées en habiletés et indicateurs adaptés au niveau de formation des étudiants et aux possibilités offertes par le lieu de formation pratique.

4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

Contenus

Le stage comprend 6 semaines en milieu professionnel dont environ 5 jours d'activités en lien avec la restauration hors domicile. L'ensemble du cursus de stage doit répondre aux critères du **parcours de stage définis par la filière** et soutenu par le portfolio de la formation pratique.

Formes d'enseignement et d'apprentissage

Avant la formation pratique, l'étudiant-e participe à un séminaire d'informations et de préparation.

Sur la base du référentiel de compétences et du portfolio de la formation pratique, l'établissement d'un contrat pédagogique tripartite entre l'étudiant-e, le-la praticien-ne formateur-trice (ou référent-e) et le-la formateur-trice du site permet de poser le cadre pédagogique de la formation pratique.

La formation pratique se déroule sous la supervision du-de la praticien-ne formateur-trice ou du-de la référent-e.

Après la période de formation pratique, l'étudiant-e participe à un séminaire d'intégration.

Remarque :

La filière de formation garantit et attribue les places de formation pratique pour chaque étudiant-e.

Les 6 semaines se déroulent en principe sur un même lieu de formation pratique.

La formation pratique est effectuée durant les périodes prévues à cet effet dans le calendrier. Toutefois, l'étudiant-e peut être amené-e à la réaliser pendant les vacances ou les périodes de travail personnel (TP).

Exigences de fréquentation : la présence est obligatoire selon les horaires du lieu de formation pratique.

Toute absence injustifiée peut entraîner une invalidation de la période de FP.

Toute absence supérieure à 10% doit être compensée.

Toute absence supérieure à 20% entraîne la réalisation d'une nouvelle période de formation pratique.

5. Modalités d'évaluation et de validation

L'**évaluation** du module correspond à la note obtenue à l'évaluation finale réalisée par le-la praticien-ne formateur-trice sur la base des compétences génériques et spécifiques définies dans le contrat pédagogique tri-partite.

La **validation** du module repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante à l'évaluation finale.

En cas d'absences justifiées pour des motifs valables au sens du règlement HEdS GE, supérieures à 20%, la période de formation pratique n'est pas évaluée et une nouvelle période de formation pratique est programmée.

6. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

Remédiation possible en cas de note Fx au module

Pas de remédiation

Selon l'art. 29 al. 7 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 02.06.2020

Répétition

Modalité : La répétition d'un stage jugé insuffisant est obligatoire.

En cas de répétition du module, les exigences et les conditions de réussite font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e et le ou la responsable du module, voire le ou la responsable locale de filière. La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notes de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif.

7. Bibliographie principale

8. Responsable du module et enseignants

Responsable : Laurence Vernay Lehmann

Enseignants : Sidonie Fabbi, Eliséo Montanini, Laurence Vernay Lehmann, Praticiens formateurs

Descriptif validé le 02.02.2021 par

Jocelyne Depeyre
Responsable de la filière